PRÉSENTATION

Du nouveau au conseil d'administration¹ de *Les cahiers de pro*priété intellectuelle: Marcel Dubé² nous rejoint.

Fidèle à sa tradition, ce numéro des *Cahiers* présente un contenu diversifié, abordant ainsi toutes les sphères de la propriété intellectuelle.

Le droit d'auteur est présent en force. Hubert Carrier³ nous offre une perspective historique avec son étude de la propriété littéraire en France au XVIIe siècle. L'exception d'utilisation équitable en matière de droit d'auteur fait l'objet d'une analyse canado-américaine par Catherine Bergeron⁴. Quant à lui, Éric Lefevbre⁵ nous livre sa critique de la première décision de la Commission du droit d'auteur sur les droits voisins; le sous-titre résume bien son approche: «un rendez-vous manqué et une stabilisation législative qui s'impose».

Le droit des marques n'est pas laissé pour compte, à preuve l'article de Stéphanie Malo⁶ sur l'utilisation des sondages en matière de marques de commerce.

Quant au droit des brevets, il est représenté par Élodie Petit⁷ avec son interrogation sur la brevetabilité des séquences EST⁸.

^{1.} Et par le fait même, au comité de rédaction.

^{2.} Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

^{3.} Professeur de littérature française classique au département de français de l'Université François Rabelais à Tours.

^{4.} Étudiante à l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec, en stage auprès du cabinet d'avocats LEGER ROBIC RICHARD, s.e.n.c. et du cabinet d'agents de brevets et de marques de commerce ROBIC, s.e.n.c.

^{5.} Avocat et secrétaire de la SOGEDAM.

^{6.} Avocate, du cabinet d'avocats LEGER ROBIC RICHARD, s.e.n.c. et du cabinet d'agents de brevets et de marques de commerce ROBIC, s.e.n.c.

^{7.} Assistante de recherche au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal.

^{8.} Ou, si le monde des acronymes et abréviations nous rebute, les *Expressed Sequence Tags*. Les EST ou Étiquettes de Séquence Exprimée sont utilisées comme balise cartographique de l'ADN génomique.

Du côté international, Teresa Grzeszak⁹ nous fait part de l'évolution du droit à l'image en Pologne alors que Fernand de Visscher et Françoise Jacques de Dixmude¹⁰ font état de la mesure probatoire et parfois conservatoire qu'est, en Belgique, la saisie-description.

Nouveautés: les capsules sur certains sujets ou décisions d'actualité dans le domaine de la propriété intellectuelle et des domaines connexes. Dans ce numéro, Garabed Nahabedian¹¹ fait état de deux décisions récentes de l'Organisation mondiale du commerce en regard de dispositions de la *Loi sur les brevets* du Canada alors que Jean Faullem¹² fait une incursion dans le droit du cyberespace en commentant la protection du droit à l'anonymat sur Internet.

Charlotte Urman 13 nous livre un compte rendu de l'ouvrage de Ruth M.Corbin, A. Kelly Gill et R. Scott Jolliffe intitulé Trial by Survey: Survey Evidence & the Law alors que Séverine Biderman 14 fait de même pour le Robic-Leger Loi canadienne sur les marques de commerce annotée de Hugues G. Richard et Laurent Carrière.

Enfin, in lassable, Ghislain Roussel 15 poursuit sa chronique sur les dernières par utions.

Bonne lecture!

Laurent Carrière Rédacteur en chef

^{9.} Avocate et professeure agrégée de droit à l'Université de Varsovie, membre du comité éditorial international des *Cahiers de propriété intellectuelle*.

^{10.} Avocats au Barreau de Bruxelles, du cabinet BRAUN BIGWOOD.

^{11.} Agent de brevets et de marques, associé du cabinet d'agents de brevets et de marques de commerce ROBIC, s.e.n.c.

^{12.} Avocat titulaire d'une maîtrise en droit international, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et doctorat en droit du commerce électronique.

Étudiante française, en stage auprès du cabinet d'avocats LEGER ROBIC RICHARD, s.e.n.c. et du cabinet d'agents de brevets et de marques de commerce ROBIC, s.e.n.c.

^{14.} Avocate, du cabinet ROBINSON SHAPIRO SHEPPARD.

^{15.} Avocat, secrétaire de la Grande Bibliothèque du Québec.